



Demande d'autorisation de manifestation sur le domaine public fluvial (DPF).

Cette demande doit être adressée au moins 3 mois avant la manifestation.

Informations importantes

Toute manifestation sur le domaine public fluvial départemental doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Département de Loire-Atlantique, via ce formulaire.

Un courrier de préconisations vous sera transmis. Au-delà de 100 participants, votre demande fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine

Pour une manifestation sportive

Il est rappelé que toute organisation de manifestation sportive, rassemblant plus de 100 participants, se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, est également soumise à déclaration (en préfecture ou mairie).

Pour une manifestation nautique

- Si elle a lieu **UNIQUEMENT** sur l'eau, effectuez votre demande auprès de :
La DDTM - **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** à l'adresse suivante :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-manifestation-dpf>
Celle-ci se chargera de demander un avis au Département.
- Si elle a lieu sur l'eau **ET** sur la partie terrestre, faites votre demande :
auprès de la DDTM pour la voie d'eau, **ET** auprès du Département de Loire-Atlantique pour la partie terrestre.

Pour un spectacle pyrotechnique :

Il devra être déclaré auprès des services de la **Préfecture**, ainsi qu'auprès des services de la **Mairie** concernée.

Envoi de la demande d'autorisation et des pièces à fournir

Secteur : canal de Nantes à Brest, les réservoirs de Vioreau, Petit Vioreau et Provostière, étang Aumée, rigole d'alimentation

Par courriel à : **Manifestation.DPF@loire-atlantique.fr**

Par courrier à : **Monsieur le Président du conseil départemental de Loire Atlantique**
Délégation de Châteaubriant
Service aménagement
Unité voies navigables
10 Bat B - rue d'Ancenis - CS 20129
44144 Châteaubriant Cedex

Secteur : **Erdre, Sèvre nantaise**

Par courrier à : **Monsieur le Président du conseil départemental de Loire Atlantique**
Délégation de Nantes
Service aménagement
Unité voies navigables
26 Boulevard Victor Hugo
44263 Nantes

Organisateur de la manifestation

Personne physique

Nom, prénom
Qualité

Personne morale

Nom
Nom du responsable
Forme juridique

Adresse :

Code postal :

Localité

N° téléphone :

N° portable :

Courriel :

Renseignements concernant la manifestation

Thème de la manifestation :

- Concours de pêche Sportive Pédestre Festival
Culturelle/patrimoniale Equestre Cycliste
Autres (précisez)

Commune(s) concernée(s) :

Secteur (départ/arrivée), lieu-dit :

Dénomination de la manifestation :

Nombre de participants (estimation) :

Nombre de bénévoles encadrant l'évènement :

Date début :

Date de fin

Horaires début/fin (détaillez ci-dessous) :

La manifestation aura-t-elle lieu en zone Natura 2000 ou E.N.S. (Espace Naturels et Sensibles) ?

Voir carte des zones Natura 2000 sur le site internet du Département à l'adresse suivante:

https://www.loire-atlantique.fr/44/commun-portail-page-carrefour/c_1154094?searchtext%5Bvalue%5D=natura&searchtext%5Btext%5D=natura&searchtext%5Bmetadata%5D=&jsp=plugins%2FSoclePlugin%2Ftypes%2FPortletSearch%2Fquery.jsp

Pièces à fournir

Détail :

- Plan détaillé de la zone indiquant le ou les parcours ;
- Plan général de la manifestation (ainsi qu'éventuellement l'emplacement des stands et des parkings).

A titre indicatif, vous pouvez repérer la zone à l'aide de la carte du site Geoportail

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Observations complémentaires :

Dispositif de sécurité mis en place

Exemple : barrières, postes de secours, passages dangereux identifiés...)

Communication

Pour annoncer votre événement n'hésitez pas à consulter le site "infocale.fr" puis à créer votre compte. Votre événement sera diffusé dans les journaux et sites internet du groupe Ouest-France ainsi que dans l'agenda du Département.